

**REGLEMENT DU JEU**  
**« JEU INTERNET RFM »**  
**Saison 2022/2023**  
**ADDITIF N°9**

La SAS RFM Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet RFM » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 5 août 2023 à 00h01 au 20 août 2023 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

1 (un) participant sera tiré au sort parmi les inscrits et sera déclaré gagnant.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

⇒ **1 lot « 1 séjour à New York pour 2 adultes et 2 enfants »** d'une valeur unitaire de 9500 (neuf mille cinq cents) euros

Le séjour pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans comprend :

- Les Vols aller-retour de Paris (France) à New York (États-Unis) en classe économique, taxes aéroport comprises
- Les Transferts aller-retour à New York entre l'aéroport et l'hôtel
- L'Hébergement pendant 4 (quatre) nuits dans un hôtel à New York, en chambre familiale (le nom de l'hôtel sera communiqué au gagnant ultérieurement)
- 1 Cours de Parkour avec un instructeur professionnel (environ 1 à 2 heures)
- 1 Cours d'arts martiaux avec un professeur professionnel (équipement compris) (environ 2 heures)
- 1 Cours particulier de skate avec un professionnel (équipement compris) (1h30)
- 1 Escape game (1 heure)
- 1 Atelier privé de « graffiti » avec un artiste professionnel (équipement compris) (environ 1h30)
- 1 Dîner dans une pizzeria hors boissons (à hauteur de 150 \$, pourboire compris)
- L'Assurance voyage (à hauteur de 100 \$)

**Séjour valable jusqu'au 20 août 2024.**

Le gagnant et ses accompagnateurs s'engagent à respecter les éventuelles conditions d'accès aux différents sites et pays liées au contexte sanitaire ; c'est-à-dire la présentation d'un pass vaccinal ou sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la réglementation en vigueur au moment du séjour et du pays concerné.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour.

Le gagnant et ses accompagnateurs devront se munir d'un passeport valide et conforme à la législation du pays concerné pendant l'intégralité du séjour.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

Le gagnant et ses accompagnateurs devront également se munir d'un ESTA auprès de l'Ambassade des Etats-Unis (« Electronic System for Travel Authorization ») document obligatoire pour se rendre sur le territoire américain.